

Pour les points de collecte participants au Programme de récupération d'objets piquants, coupants ou tranchants de l'ARPS

# Contenants pour objets médicaux piquants, coupants ou tranchants Qu'est-ce qui est accepté?

Tout contenant en plastique rigide, résistant aux fuites et aux altérations, **qui est étiqueté avec le symbole universel de biohazard** et qui est conçu pour les aiguilles et autres équipements médicaux contenant un objet médical piquant, coupant ou tranchant.



## Qu'est-ce qui n'est pas accepté?

Tout contenant non conforme comme une bouteille, une boîte de conserve ou un contenant de détergent à lessive.



Rappel : Les contenants d'objets médicaux piquants, coupants ou tranchants provenant des consommateurs, y compris les patients qui ne font pas affaire avec le point de collecte, devraient être acceptés. Le programme s'adresse aux membres du public qui s'administrent eux-mêmes un traitement à domicile; dans le cadre du programme, aucun retour provenant d'établissements comme des salons de tatouage, des cliniques et des salons de beauté n'est accepté.



Si vous avez des questions, veuillez nous contacter par courriel à : [info@healthsteward.ca](mailto:info@healthsteward.ca)

Visitez notre site Web à : <https://arpsante.ca/>



ASSOCIATION POUR LA RÉCUPÉRATION DE  
**PRODUITS SANTÉ**